AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP28-2-78419690

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL : 60,00 F

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex
Téléphone 92-42-68 - Poste XXXXXXXXXXX Nouveau n° de poste : 477

Directeur-Gérant : P. JOURNET.

BULLETIN N° 94 du 24 FEVRIER 1978.-

## ARBRES FRUITIERS A NOYAU

### CORYNEUM, GNOMONIA, MONILIA.-

Il est rappelé que, contre ces maladies, un traitement est à effectuer avec un produit à base de cuivre dès le début du débourrement.

En 1977, il a été constaté une recrudescence de la maladie appelée GNOMONIA en particulier sur cerisier (enroulement du feuillage à l'automne, les feuilles restant accrochées aux branches).

### CLOQUE DU PECHER.-

L'application soignée d'un seul traitement permet, en général, d'obtenir d'excellents résultats contre cette maladie, à condition d'intervenir dès le départ de la végétation. (gonflement des bourgeons).

En dehors des produits cupriques, les spécialités à base de matières actives suivantes peuvent être utilisées : captafol, captane, ferbame, thirame, zirame.

## C U L T U R E S L E G U M I E R E S

### RHIZOCTONE VIOLET SUR ASPERGE.-

POur protéger les jeunes plants contre ce champignon, effectuer avant plantation, la désinfection des griffes par trempage, pendant 15 minutes, dans une solution d'eau de Javel à 12° chlorométrique (1/4 de litre d'eau de Javel du commerce dans 1 litre d'eau).

Après désinfection, les griffes doivent être rincées abondamment à l'eau courante et plantées aussitôt.

Parfois le traitement est réalisé par le pépiniériste, fournisseur de griffes, dans ce cas, il est inutile de renouveler l'opération.

L'habillage, pratique qui consiste à couper l'extrémité des racines avant plantation, est déconseillé.

## G R A N D E S C U L T U R E S

### CEREALES.-

- Oïdium : des jaunissements sont constatés sur escourgeons dans de nombreuses parcelles de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

Cette décoloration peut être attribuée à des attaques précoces d'Oïdium, accentuées dans certains cas par des conditions défavorables de végétation (humidité du sol, baisses de températures). Cette maladie visible à l'heure actuelle sur les plus jeunes feuilles présente un caractère assez sérieux.

Il n'y a pas lieu d'intervenir pour l'instant, toutefois une surveillance attentive de ces parcelles est conseillée.

P473

# V I G N E

## TRAITEMENT PENDANT LE REPOS DE LA VEGETATION.-

Ce traitement est à réaliser dans les Vignes où des attaques d'Esca, d'Excoriose, d'Anthracnose, d'Acariose ou de Cochenilles ont été observées en 1977.

- **ESCA :**

Ce champignon, qui s'attaque au bois, entraîne, fréquemment, chaque année, surtout dans les vignes âgées, la mort d'un nombre plus ou moins important de souches. Le dépérissement constaté peut être lent ou brutal (apoplexie).

Le traitement consiste à pulvériser, sur les souches malades ou douteuses, une bouillie à base d'Arsénite de soude (1250 g d'Arsénic par hectolitre d'eau). Intervenir, après la taille, avant le débourrement, Opérer par temps sec ; pulvériser abondamment les plaies de taille récentes et anciennes. Pour obtenir un bon résultat, ce traitement doit être effectué 2 ou 3 ans de suite.

Les produits à base d'Arsénite de soude (seuls produits efficaces contre cette maladie) sont très toxiques : ne pas traiter par grand vent, s'abstenir de fumer pendant le traitement, porter des vêtements et des gants imperméables. Les appareils à dos pouvant être utilisés doivent être parfaitement étanches.

- **EXCORIOSE** : Les yeux de la base des rameaux attaqués par ce champignon ne débourrent pas. Sur lesbois atteints on remarque un épaississement des empattements et des crevasses de l'écorce qui prend une teinte blanchâtre et se couvre de ponctuations noirâtres.

Contre cette maladie observée dans certaines vignes de la région, les produits à base d'Arsénite de soude, à la dose de 625 g d'Arsénic par hectolitre d'eau donnent, en général, d'excellents résultats. Les colorants nitrés ou les huiles jaunes peuvent également être utilisés.

Comme pour l'Esca, intervenir avant le débourrement en mouillant abondamment la base des sarments.

Des traitements effectués peu après le départ de la végétation avec dichlofluanide, folpel, manèbe, mancozèbe ou propinèbe, ou l'une des associations des produits suivants : folpel + captafol, mancozèbe + folpel, peuvent être envisagés, en remplacement du traitement hivernal à l'Arsénite de soude. Toutefois, ces applications sont fréquemment difficiles à mettre en place aux meilleurs moments.

- **ANTHRACNOSE** : Cette maladie se rencontre, par endroits, surtout en année humide, dans les plantations d'Hybrides (plantations, en général, peu traitées en été). Sur les raisins, elle se manifeste par des taches brunes, déprimées, cernées de noir. La destruction de la récolte peut être totale.

Dans les vignes intéressées, effectuer un traitement, avant débourrement, avec une solution contenant 30 à 35 kg de Sulfate de fer et 2 litres d'acide sulfurique pour 100 litres d'eau.

Manipuler l'acide sulfurique avec précaution (verser l'acide dans l'eau et non l'eau dans l'acide) et se rappeler que cet acide détériore les appareils à cuve non plombée, ainsi que les fils de fer souvent utilisés pour la conduite de la vigne.

- **ACARIOSE** : Les vignes attaquées, présentent un rabougrissement typique de la végétation. Les feuilles restent petites et sont, généralement, frisées et très duveteuses.

Contre les acariens responsables de ces altérations, utiliser, juste avant le départ de la végétation un produit à base d'huile d'anthracène et de colorant nitré (huile jaune).

Ce produit permet également de détruire l'<u>Erinose</u>, acarien fréquent dans les vignes, provoquant des boursouflures à la face supérieure des feuilles, tandis que la face inférieure se recouvre d'un feutrage très épais, blanc ou rosé.

Les produits à base d'oléoparathion ou de soufre micronisé, utilisés peu après le débourrement donnent également de bons résultats contre l'Acariose et l'Erinose.

- COCHENILLES : Ces insectes qui peuvent être observés dans quelques vignes favorisent, en général, le développement d'une abondante fumagine (encroûtement noirâtre) sur les sarments.

Les produits suivants sont efficaces : dinoterbe, huiles jaunes, oléomalathion, oléoparathion (les deux derniers produits peuvent encore être utilisés après le départ de la végétation).

## LISTE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES HOMOLOGUES OU EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE AU 1er JANVIER 1978 et DELAIS D'EMPLOI

Ces deux listes figurent dans le numéro de Février 1978 de la revue PHYTOMA. Les abonnés ne bénéficiant pas du Service de cette revue (abonnés collectifs) recevront, prochainement, les tirés à part de ces documents.

## CHOISISSEZ et DOSEZ

Il s'agit d'une brochure de 64 pages dont les textes ont été rédigés par des représentants du Conseil International de la Chasse, du Service de la Protection des Végétaux, du Laboratoire des Petits Vertébrés de l'I.N.RA., de la Chambre Syndicale de la Phytopharmacie et de la Protection des Plantes, de l'Office National de la Chasse, et de l'A.C.T.A.

Cette plaquette indique, par culture, les produits pouvant être utilisés, ainsi que leur action sur le gibier.

Nous tenons gratuitement cette publication à la disposition des abonnés; il suffit de nous faire parvenir une enveloppe à votre adresse, de format 21 x 15 cm, affranchie à 1,50 F

Clermont-Ferrand, le 24 Février 1978.

Le Chéf de la Circonscription
Phytosanitaire,

A. LECLERC.

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.

P474

## ORGANISATION DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE

La Circonscription phytosanitaire exerce ses activités sur les deux régions administratives "AUVERGNE & LIMOUSIN", soit 7 départements.

Nos abonnés trouveront ci-dessous la liste du personnel technique en fonction au siège de la Circonscription et dans les postes détachés. Selon les problèmes rencontrés vous pouvez donc faire appel aux agents de la section concernée.

SIEGE DE LA CIRCONSCRIPTION : Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 - CLERMONT-FERRAND CEDEX
Tél. 92.42.68 - Poste 477.

CHEF DE CIRCONSCRIPTION : M. LECLERC André - Ingénieur en Chef d'Agronomie

Adjoint au Chef de Circonscription : M. FARGEIX Antoine - Ingénieur en Chef d'Agronomie

- Section AVERTISSEMENTS AGRICOLES
  - M. TARDIEU Christian - Ingénieur des Travaux Agricoles
  - M. VALLAT Edmond - Technicien d'Agriculture.
- Section DETECTION, PREVENTION et LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES
  - M. JUILLARD-CONDAT Lucien - Ingénieur des Travaux Agricoles
  - M. PRADIER Bernard - Ingénieur des Travaux Agricoles
- Section EXPERIMENTATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES
  - M. FARGEIX Antoine - Ingénieur en Chef d'Agronomie
  - M. MUSARD Philippe - Ingénieur d'Agronomie.
  - M. TAILLANDIER Jean - Technicien Chef d'Agriculture.
- Section IDENTIFICATION, DIAGNOSTIC, DOCUMENTATION, LABORATOIRE
  - M. TARDIEU Christian - Ingénieur des Travaux Agricoles.
- Section des MISSIONS DE CONTROLES ET DE DESINSECTISATION
  - M. JARDILLET Jean Claude - Ingénieur des Travaux Agricoles (1)
  - M. RIOTHON Jean Claude - Technicien Supérieur d'Agriculture.
- Ouvrier Contractuel
  - M. DESCOTTES chargé de l'entretien de la Station Expérimentale du Service, sise à MARMILHAT - 63370 LEMPDES - Tél. 92.01.96

A noter la participation de tous les Ingénieurs et Techniciens à l'ensemble des activités du Service.

POSTE DETACHE DE LIMOGES - MAISON DE L'AGRICULTURE
32, Avenue du Général Leclerc
87100 - LIMOGES - Tél. 77.24.13.
M. LANSAC P. - Ingénieur d'Agronomie.

BUREAU DE CONTROLE DE BRIVE - IMMEUBLE CONSULAIRE
10, Avenue du Maréchal Leclerc
19100 - BRIVE - Tél. 24.15.36
M. BENEVOLO Serge - Technicien d'Agriculture

(1) - à noter que M. JARDILLET Jean Claude - I.T.A. assure une permanence tous les vendredis matin de 10 à 12 heures à la
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE
Rue Aristide Briand - Centre de l'Agriculture
03017 - MOULINS YZEURE CEDEX - Tél. 44.63.80.